



# Recherche en bref



## ÉVALUER LE RISQUE QUE REPRÉSENTENT LES MEMBRES DE GANGS

**Question :** Le risque de crime varie-t-il d'un membre de gang à un autre?

**Contexte :** Les gangs de jeunes constituent depuis longtemps un problème aux États-Unis et commencent à être un sujet de préoccupation important au Canada. Le problème est particulièrement marquant dans certains des grands centres urbains du pays, où les médias ont accordé une grande attention aux gangs. Naturellement, la prévalence accrue des gangs et l'attention médiatique ont alimenté la peur du public à l'égard des gangs. Par exemple, un sondage réalisé à Montréal a montré que 64 % des répondants estimaient que les gangs constituaient un problème d'envergure dans la ville.

Diverses initiatives antigang ont vu le jour au fil des années, variant de la formation de divisions policières spécialisées aux mesures de prévention du crime. Les efforts accrus des policiers, des procureurs et des tribunaux pour traiter les affaires relatives aux membres de gangs de façon rapide et efficace ont entraîné deux conséquences principales. D'une part, l'augmentation du nombre de membres de gangs en prison a soulevé des enjeux relatifs à la gestion et à la sécurité. D'autre part, et il s'agit là d'une préoccupation commune à toutes les composantes du système de justice pénale (par ex. : pénitenciers, tribunaux, services correctionnels), il faut établir une différence

entre les membres de gangs en fonction du risque de récidive, car il est possible que les membres ne présentent pas tous les mêmes risques. On ignore cependant avec certitude quelle est la meilleure façon d'établir la différence en fonction du risque.

**Réponse :** En nous appuyant sur les données correctionnelles d'une province canadienne, nous avons établi la comparaison entre 86 membres de gangs de sexe masculin et 86 délinquants du même sexe qui ne faisaient pas partie d'un gang, dont les caractéristiques en matière d'âge, de lieu de résidence et de statut (supervision en établissement ou dans la collectivité) étaient semblables. Les membres de gangs ont été choisis sur la base de critères établis par le service de police provinciale. Tous les délinquants ont été évalués à l'aide d'un outil actuariel d'évaluation des risques et des besoins fondée sur les faits (voir le *Recherche en bref* vol. 13 n° 2, paru en 2008). Nous avons ensuite effectué un suivi pendant une période moyenne de 1 024 jours, et enregistré les nouvelles condamnations.

En matière d'antécédents criminels, les membres de gangs étaient plus susceptibles que les non-membres d'avoir commis des crimes contre la personne (72 % des membres de gangs avaient été condamnés pour ce type de crime, comparativement à 54 % des non-membres). Les membres de

gangs étaient également plus susceptibles d'être impliqués dans des infractions relatives à la prostitution; l'incidence de ce type d'infraction était toutefois relativement faible (8,1 %). Il est intéressant de noter que les membres de gangs n'avaient pas d'antécédents de crime violent, mais qu'ils étaient impliqués dans une plus grande variété de crimes que les non-membres.

Lorsque nous avons examiné le risque et les besoins généraux, près de 75 % des membres de gangs se retrouvaient dans les catégories de risque élevé ou très élevé (comparativement à environ 63 % des non-membres). En outre, les facteurs de risque et de besoin qui étaient pertinents pour les non-membres étaient également pertinents pour les membres de gangs; ces derniers affichent des scores plus élevés sur certains facteurs comme les associations criminelles et les antécédents en matière de perpétration.

Enfin, lorsqu'on a résumé les facteurs de risque et de besoin pour former un score général de risque, ce dernier permettait de prédire la récidive, qu'il s'agisse d'une condamnation pour crime violent ou non, et ce, de façon aussi efficace pour les membres de gangs que pour les non-membres.

### Incidences stratégiques

1. Le risque de récidive présenté par les membres de gangs varie. Il est donc important de ne pas adopter des approches fondées sur des politiques et des pratiques « universelles » pour régler les questions associées aux gangs de jeunes.
2. Les évaluations du risque et des besoins élaborés sur la population carcérale générale semblent pouvoir s'appliquer avec autant d'efficacité aux membres de gangs. Ces instruments peuvent être utilisés pour établir la différence entre les niveaux de risque présentés par les membres de gangs et moduler des interventions proportionnelles au risque posé par le délinquant.
3. L'évaluation des besoins criminogènes que permettent les outils actuariels d'évaluation du risque et des besoins peut orienter le choix des publics visés par les programmes de traitement. En s'attaquant aux besoins criminogènes des membres de gangs au moyen de programmes de traitement des délinquants, on peut contribuer à réduire la récidive et à accroître la sécurité publique.

**Source :** Guay, J.-P. *La prédiction de la récidive chez les membres de gangs de rue* (Rapport pour spécialistes 2012-02), Ottawa : Sécurité publique Canada, 2012.

#### Pour obtenir de plus amples renseignements

James Bonta, Ph. D.  
Recherche correctionnelle  
Sécurité publique Canada  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P8  
Téléphone : 613-991-2831 Télécopieur : 613-990-8295  
Courriel : Jim.Bonta@ps.gc.ca

Également disponible sur le site Web de Sécurité publique Canada : [www.securitepublique.gc.ca](http://www.securitepublique.gc.ca).